

DELIBERATION N° 2011/05-07 – MODIFICATION DES TARIFS DE LA FETE FORAINE

Rapporteur : Madame QUEUCHE

La ville de Ludres organise chaque année une fête foraine située sur la rue Marvingt. Plusieurs « métiers » sont accueillis dans le cadre de cet événement et un tarif des droits de place a été décidé pour chaque emplacement attribué aux forains.

Ainsi, il est à noter que la délibération n° 2003/09-07 du 15 septembre 2003 fixe le tarif à 0,43 € le mètre linéaire par jour.

Par ailleurs, le tarif des droits de place du marché municipal est actuellement de 0,60 € le mètre linéaire.

Il convient donc, dans un souci de cohérence, d'harmoniser les montants des droits de place.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide l'unanimité :

- de fixer les droits de place de la fête foraine à 0,60 € le mètre linéaire par jour de présence.

Les recettes sont prévues au budget primitif 2011.